

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 7

Artikel: Le congrès syndical international
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

Pages

1. Le congrès syndical international	77
2. Les droits des ouvriers et les syndicats en Allemagne	79
3. Les salaires des ouvriers victimes d'accidents	81

4. Economie publique	83
5. Dans les organisations syndicales suisses	83
6. Etranger	84
7. Situation du chômage à fin juin 1924	84

Le congrès syndical international

Le III^e congrès ordinaire s'ouvrit le 2 juin 1924 à la « Konzerthaus », à Vienne. A part le Bureau, les pays suivants y étaient représentés par 130 délégués au total: Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Yougoslavie, Canada, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Palestine, Pologne, Roumanie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Hongrie. Y assistaient comme hôtes les secrétariats professionnels internationaux des ouvriers du bâtiment, typographes, relieurs, ouvriers de fabrique, ouvriers du bois, chapeliers, ouvriers de la terre, ouvriers de l'alimentation, ouvriers du tabac, cordonniers et ouvriers du cuir, lithographes, peintres, ouvriers sur métal, ouvriers des services publics, employés des postes et télégraphes, employés de commerce, ouvriers du vêtement, ouvriers de l'industrie textile, ouvriers des transports et charpentiers.

Il y avait en outre des délégations du Bureau international du travail, de l'Internationale socialiste, de l'Union coopérative internationale, de la Fédération internationale des ouvrières et de la Centrale syndicale d'Esthonië.

11 points figuraient à l'ordre du jour, parmi lesquels de très importants. Entre autres: la révision des statuts; les relations organiques entre les secrétariats professionnels; la position de la Fédération syndicale internationale dans le mouvement ouvrier international; la législation sociale internationale; la lutte internationale contre la guerre et le militarisme; la lutte internationale en faveur de la journée de huit heures.

Vu l'abondance des matières et les difficultés linguistiques, toutes ces questions durent être remises à des commissions pour complément d'étude. A cet effet, neuf commissions furent constituées dans chacune desquelles une représentation fut accordée à chaque centrale nationale.

Le secrétaire de l'Union syndicale anglaise, Purcell, fut nommé président du jour.

Après les discours usuels de bienvenue, lesquels furent tous d'une louable concision, le congrès passa à la discussion du rapport de gestion. A cette occasion, la question russe fut de nouveau soulevée. Suivant le rapport de gestion, le Bureau avait tiré du résultat des négociations entreprises jusqu'à maintenant la conclusion que pour le moment, il n'était pas opportun de faire de nouvelles démarches concernant cette affaire. La délégation anglaise, par contre, demandait la continuation des négociations. Les Anglais déclaraient

n'avoir en réalité aucune sympathie particulière pour le bolchévisme, mais ils espéraient arriver à rallier les syndicats russes à nos idées. D'après eux, il était d'autant plus indiqué de poursuivre les pourparlers que le gouvernement anglais lui-même était en train de négocier avec le gouvernement russe.

Cette proposition trouva l'appui du représentant de la Fédération internationale des transports, qui prononça un discours en sa faveur. Les délégués de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark et de la France se déclarèrent adversaires de la dite proposition. Le représentant danois fit remarquer que l'Internationale russe avait contribué à diviser les Norvégiens en trois camps, et que, de cette façon, leur puissance d'action se trouvait paralysée dans une notable mesure. Ce n'est pas nous qui nous sommes séparés des Russes, mais bien eux qui nous ont tourné le dos. Là-dessus, la question fut renvoyée à la commission.

Oudegeest rapporta sur la législation sociale internationale. Les propositions présentées furent, après de courts débats, également renvoyées à la commission.

Le rapport de la commission sur les relations de la F. S. I. avec les secrétariats professionnels internationaux fut approuvé après une discussion de peu d'importance. Ensuite, il fut procédé à la nomination par les secrétariats professionnels de trois représentants dans le comité — maintenant conseil d'administration — de la F. S. I. Dans les cas douteux, les secrétariats professionnels s'engagent à demander l'avis du comité de la F. S. I. avant l'admission de fédérations professionnelles non affiliées.

La position de la F. S. I. dans le mouvement international ouvrier est définie dans une résolution. Celle-ci dit que la position de la F. S. I. est dépendante de l'attitude des centrales nationales affiliées en ce qui concerne la tactique et les principes.

Le but commun est l'amélioration de la situation économique et sociale de la classe ouvrière par l'entraide organisée. Par là sera facilitée la lutte pour la suppression de l'esclavage des salariés et du capitalisme.

En dehors de cela, les syndicats doivent se faire un devoir de déployer tous leurs efforts pour que la politique de leur pays soit favorable à la réalisation de leurs desseins. Il n'est pas nécessaire, pour atteindre ce but, de tomber dans la dépendance d'un parti politique, contrairement à l'Internationale syndicale rouge qui est un instrument de la troisième Internationale.

Les syndicats de tous les pays doivent se mettre en garde contre le noyautage pratiqué par les communistes et les tentatives de scission de ce parti, qui ne visent qu'à détruire les organisations syndicales. La F. S. I.

considère comme son devoir de mettre toute son influence en jeu pour aboutir à une union durable de la classe ouvrière. Plus loin, il est fait rapport sur la lutte contre la guerre et le militarisme. La résolution y relative fut acceptée à l'unanimité. Nous la publierons, à part, en même temps que les autres résolutions.

Dans le rapport sur la législation sociale internationale, il est aussi question du salaire familial (salaire social). Celui-ci fut rejeté; le congrès se déclara partisan de l'interdiction du travail de nuit dans les boulangeries.

La question financière et sa liquidation fut très peu réjouissante pour la commission et le congrès. Par suite de la chute des changes, le taux de la cotisation des pays à change bas est très réduit. Cela représente pour la F.S.I. une notable diminution de recettes. Pour la compenser, le Bureau proposa, d'une part, que les pays à change bas fussent tenus de payer la cotisation entière, et, d'autre part, que les pays à change élevé fussent obligés de verser une cotisation extraordinaire. La commission ne put se mettre d'accord sur aucune décision. Ainsi, le congrès se contenta de recommander aux organisations affiliées une augmentation volontaire de leurs prestations. Les Suédois avaient offert une cotisation extraordinaire de cinq florins pour 1924, les Suisses offraient trois florins; les Anglais refusèrent catégoriquement toute prestation extraordinaire.

La proposition anglaise demandant la continuation des pourparlers avec les Russes, dans le but d'arriver à une entente, trouva sa liquidation dans une résolution, dont voici la teneur: «Après avoir pris connaissance du rapport sur les négociations entre le Bureau et le Conseil syndical panrusse, le congrès exprime le regret de constater que les syndicats russes, par suite de leur refus de reconnaître les statuts et dispositions constitutives de la Fédération syndicale internationale (lesquels sont adoptés par les représentants autorisés des principaux syndicats du monde entier), ne peuvent toujours pas être admis dans la F.S.I.»

Le congrès recommande au Bureau de faire son possible, sans porter atteinte à la dignité de la F.S.I., pour obtenir l'adhésion des syndiqués russes au mouvement syndical international sur la base des statuts et dispositions de la F.S.I.»

Cette résolution restera probablement lettre morte, car, à en juger d'après les tentatives de rapprochement vers la F.S.I. sans cesse renouvelées par ces messieurs des soviets, et la façon dont ils se comportaient dès qu'il était répondu à leurs avances, il ne peut rien être auguré de bon. C'est sur l'attitude des chefs du parti communiste dans les différents pays que se fonde cette conduite insensée.

La lutte internationale pour la journée de huit heures fut déclarée par le congrès comme étant une des tâches les plus pressantes de l'heure actuelle. L'importance de la prise de position réside dans le fait que, d'après celle-ci, chaque pays est obligé de mettre toutes ses forces pour le maintien ou la réalisation de la semaine de 48 heures.

Pour la discussion des statuts, le Bureau présenta un projet, auquel la Suisse et l'Angleterre avaient fait des propositions de modifications. Les propositions suisses visaient à un changement, respectivement à une amélioration du droit de vote des petits et moyens pays, et à une amélioration du système d'informations, ainsi qu'à une meilleure réglementation des conditions d'engagement. Les propositions anglaises demandaient la nomination d'un secrétaire général responsable, à la place de la constitution actuelle du secrétariat, le développement du bureau de placement et enfin la nomination par le congrès d'une commission de révision. La proposition suisse pour l'amélioration du droit de repré-

sentation fut acceptée par le congrès non sans opposition; il en fut de même de la proposition anglaise pour la nomination d'une commission de révision.

Il fut ajouté au chapitre des buts de la F.S.I.: Encouragement des efforts tentés pour l'instruction, empêchement de la guerre et lutte contre la réaction. Les autres modifications de statuts sont plutôt de nature formelle. Les propositions de la commission furent acceptées sans discussion et à l'unanimité.

A l'occasion de la réélection du Bureau (maintenant comité), furent nommés comme présidents, respectivement confirmés dans leur mandat: A la place de Thomas: Purcell; ensuite Jouhaux, Mertens et Leipart; comme secrétaires: Oudegeest, Sassenbach et Brown. La composition du conseil d'administration (jusqu'à maintenant, comité) a subi une légère modification par suite d'un classement différent des pays. Avaient proposé chacun un délégué: La Grande-Bretagne, la France, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg, l'Italie et le Portugal, l'Autriche et la Suisse, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, la Pologne, la Lettonie, l'Estonie et la Lithuanie, les pays scandinaves, la Hongrie, la Grèce, la Roumanie et les autres pays balkaniques, la Russie, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique, l'Australie, l'Asie. La Russie, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Afrique, l'Australie et l'Asie restent, pour le moment, sans représentation dans le comité.

La commission de révision sera fournie par l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse.

Avec cela, les travaux du congrès se trouvaient achevés et le président Purcell clôtura la séance par un discours d'adieu très sympathique. Il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots sur l'impression générale qui se dégage du congrès.

*

Celui qui a déjà eu l'occasion d'assister à des congrès de ce genre, était frappé de l'intérêt extraordinaire voué à ce congrès par la classe ouvrière de Vienne. La salle des délibérations était magnifiquement décorée de fleurs et de plantes, les tribunes constamment bien occupées; le service d'ordre était assuré par des membres de la garde civique ouvrière, qui s'acquittèrent de leur devoir d'une façon impeccable.

Il y avait dans le grand vestibule toute une série d'étalages. Là, les délégués pouvaient s'approvisionner en littérature, cartes postales, lingerie, souvenirs de voyage en tous genres. Le tout était disposé par les coopératives ouvrières de Vienne, lesquelles fonctionnent très bien. Dans la maison du congrès, se trouvaient également un comptoir de change et un office postal.

En outre, il était donné aux délégués l'occasion de visiter les institutions communales et coopératives de Vienne. Malheureusement, le travail trop absorbant des séances empêcha de donner suite à cette invitation. Disons-le ici catégoriquement: il fut travaillé réellement avec application.

La classe ouvrière viennoise ne manqua pas d'inviter les délégués à des manifestations spéciales. Signaillons la soirée familiale au château, ancienne résidence impériale. Ce fut une représentation d'une valeur artistique et animée d'un esprit prolétarien comme aucun délégué n'en avait déjà vu. Le début fut marqué par le récital en chœur de Toller: «Le jour du prolétariat», qui fut exécuté avec une maîtrise admirable. Cela fut suivi de récitations en français, anglais et italien. Il y eut des solos, chantés par des membres de l'Opéra national et des ballets très bien réussis.

Le point culminant de la soirée fut atteint par la société de chant de l'Office artistique pour l'instruction ouvrière, dont les productions furent chaleureusement applaudies.

Le prolétariat viennois voulut aussi montrer aux délégués étrangers que son union et sa cohésion ne laissent rien à désirer. A cet effet, il fit une démonstration impressionnante. Après une réception chez le bourgmestre Seitz, les délégués se placèrent le jeudi à 5 heures de l'après-midi sur la rampe de l'édifice du Parlement. De là, ils assistèrent à un défilé imposant. D'abord la garde civique ouvrière en uniforme, ensuite les ouvriers et ouvrières de fabrique, les gymnastes, les employés de tramways, les cheminots, postiers, employés communaux. Ils marchaient à une belle allure en rangs de douze avec bannière, musique et tambours. Le cortège était d'une extrême longueur. Il était animé d'un enthousiasme vraiment émouvant. Le défilé dura deux heures et demie par une pluie torrentielle. La discipline était irréprochable. La foule des curieux était innombrable et ne quitta pas la place malgré le mauvais temps, avant que le dernier groupe eût passé. Les délégués furent unanimement d'avis que seule Vienne est capable d'une telle manifestation.

La garde civique ouvrière marchait dans un ordre parfait avec ses bannières inclinées et avait une discipline vraiment militaire. Il y avait des quantités d'ouvriers avec femmes, filles et jeunes gens poussant des hourras en faveur de l'Internationale. C'était un spectacle grandiose qui restera gravé dans la mémoire de chaque participant.

Le congrès du jour suivant était encore complètement sous l'impression laissée par cet événement, et il est bien compréhensible que le président de la classe ouvrière viennoise fut salué par de chaleureux applaudissements lorsqu'il prit la parole.

Le congrès décida de remettre une bannière aux ouvriers de Vienne, en souvenir de ce jour mémorable.

L'organisateur de la garde civique ouvrière, le camarade Deutsch, remercia pour ce cadeau symbolique en assurant que le drapeau international sera porté par les ouvriers de Vienne, dans les bons comme dans les mauvais jours, comme un emblème de la solidarité internationale. Il affirma en outre que les troupes protectrices organisées par la classe ouvrière de Vienne n'ont aucun caractère agressif, mais sont exclusivement destinées à la protection de la République. Pour ce qui est de la lutte contre la réaction, les ouvriers font appel à leurs propres moyens.

Le vendredi soir, les ouvriers viennois donnèrent une nouvelle preuve de leur force d'organisation, de leur discipline et de leur enthousiasme pour la cause prolétarienne. Ce soir-là eurent lieu dans tous les arrondissements de la ville de grandes assemblées, auxquelles les représentants des syndicats internationaux et de l'Internationale socialiste (laquelle avait en même temps une séance de son exécutif à Vienne) assisterent. L'auteur de ces lignes prit la parole, ainsi que la camarade Bell (Angleterre), le camarade Woudenberg (Hollande) et Longuet (France), petit-fils de Karl Marx, dans la grande salle du « Marokkaner », au Prater, où aucune place n'était vide. L'enthousiasme était indescriptible, comme d'ailleurs partout. La classe ouvrière viennoise est unie et résolue; elle représente certainement la troupe d'élite de la Fédération syndicale internationale et de l'Internationale socialiste. Appliquons-nous à l'imiter, inspirons-nous de son zèle, et le prolétariat universel représentera alors une force invincible.

*

Maintenant, les jours du congrès sont passés. Leur résultat pratique et les manifestations diverses qui les accompagnèrent laissent à tous les participants une profonde impression. Le congrès surpassa tous ses prédecesseurs. Ce qui était jusqu'à maintenant encore médiocre et vague s'est éclairci. A présent commence le travail systématique. La confiance qui est la base de

toute organisation est en voie de se consolider. On passe des décisions à l'action. L'esprit de fraternité qui animait le congrès trouva son expression dans l'enthousiasme de la foule qui prit part au cortège grandiose décrit ci-dessus. Aidez-nous à propager cet esprit dans tous les pays, aidez-nous à proclamer l'union, la solidarité et le but commun que nous nous sommes assigné et que nous atteindrons un jour en dépit de toutes les résistances.



Les droits des ouvriers et les syndicats en Allemagne

Par Clément Nöpel.

Il est incontestable que les syndicats allemands ont joué déjà avant la guerre un rôle de premier plan. De nombreuses propositions concernant le mouvement ouvrier international et le droit ouvrier international sont parties de l'Allemagne.

Après la guerre, ce furent de nouveau les ouvriers allemands qui prirent l'initiative du développement des droits ouvriers dans le mouvement ouvrier international. En conséquence, nous sommes très étonnés des bruits répandus depuis 1923 et qui courent encore actuellement, bruits d'après lesquels les ouvriers allemands et leurs syndicats se seraient laissé *ravir partiellement leurs droits* sans opposer la moindre résistance.

Constatons d'emblée que ces bruits ne correspondent nullement à la vérité. Mais, lorsqu'on étudie la situation allemande, il ne faut jamais perdre de vue les difficultés avec lesquelles les syndicats allemands se trouvent aux prises. On peut bien dire que les ouvriers des autres pays n'arrivent pas à se faire une idée exacte de l'état de choses régnant en Allemagne. Même l'Autriche ne peut pas comprendre la situation, quoiqu'elle se trouve elle-même dans des conditions analogues. Cela provient de ce que le domaine économique allemand est si grand et si varié qu'il est déjà difficile de s'en faire une idée juste en temps normal. Pour l'Autriche, c'est le contraire qui a lieu, car Vienne est la centrale où se trouve réuni toute la puissance économique et syndicale du pays. L'Allemagne, au contraire, possède une série de territoires ayant une importance économique, par exemple: Berlin, l'Allemagne centrale, la Saxe, la Thuringe, la Haute-Silésie, le territoire de la Ruhr, etc., pour n'en nommer que quelques-uns, dont les conditions diffèrent totalement les unes des autres, de telle sorte que déjà en temps normal il était difficile d'appliquer à tous les mêmes principes. Depuis 1918, l'Allemagne n'a pas connu de temps normaux. La guerre perdue, la démobilisation précipitée, l'affluence considérable de forces non éduquées dans les syndicats, le spectre de la misère, les transformations, le désespoir des masses, l'imprévoyance des patrons, la dépréciation de l'argent et les dispositions du Traité de paix de Versailles, produisirent une atmosphère où un travail coordonné était matériellement impossible. A cela vint s'ajouter la dispersion parmi les ouvriers, qui fut la conséquence naturelle de la crise économique. Les mesures coercitives de la France contribuèrent aussi pour une large part à paralyser la force de résistance des ouvriers. Le territoire le plus important de l'Allemagne au point de vue économique, la Ruhr, fut occupé et réduit à l'inertie. La résistance passive trouva les ouvriers dans un état de dépression physique et morale; l'inflation, dont l'allure devint vertigineuse, leur enleva leurs dernières forces. Tout essai